

# Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

## CONSEIL ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2024-08

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

**Objet : Vote du budget primitif 2024 du CIAS, du budget primitif du Foyer Logement 2024 et du budget primitif de l'EHPAD-Résidence du Moulin 2024**

**Nombre de membres :** En exercice : 25

Présents : 15

Pouvoirs : 6

**Date de convocation :** 05/04/2024

**Date d'affichage :** 17/04/2024

Votants :	<b>21</b>	Pour :	<b>21</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-quatre, **le onze avril 2024** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président**.

**Délégués présents :** BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRIDE Marcel, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

**Excusés :** BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

**Excusés ayant donné pouvoir :** BEVING Christophe à BLEUZE Michel, CLOSCAVET Marie-Claude à RENAUX Marie Louise, GRAS Françoise à MOREL Denis, PANSERI Marianne à MOREL Alain, PROST Philippe à LUSSIANA Eddy, ROTA Josiane à ETCHEGARAY Josiane

**Secrétaire de séance :** RUDE Bernard.

**Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant l'équilibre budgétaire du budget du CIAS, du budget du Foyer Logement.

et le déficit du budget de l'EHPAD-Résidence du Moulin :

- En hébergement, budget de 986 214,00 avec un déficit prévisionnel de 108 597,92
- En dépendance, budget de 351 939 avec un déficit prévisionnel de 101 589,00
- En soins : budget de 771 150 avec un excédent prévisionnel de 26 300,00

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** tel qu'annexés à la présente délibération le Budget Primitif 2024 du CIAS, le budget primitif 2024 du Foyer Logement et le budget primitif de l'EHPAD-Résidence du Moulin 2024.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,  
Denis MOREL

